

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

FÉVRIER
2019

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2019 et en comparaison avec la même période de l'année 2018, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 22,4% provenant de :

- L'augmentation de 58,4% des impôts directs suite à la hausse de 125,9% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (880 MDH contre 389 MDH), de 7,6% des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (426 MDH contre 396 MDH) et de 76,2% de la taxe professionnelle (151 MDH contre 85 MDH), sachant qu'à fin février 2018 la taxe professionnelle avait enregistré une baisse de 38,5% (55 MDH à fin février 2018 contre 90 MDH à fin février 2017);
- L'augmentation de 6,8% des impôts indirects qui s'explique principalement par la hausse de 13,5% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- l'accroissement de 64,3% des recettes non fiscales provenant notamment de la rentrée à fin février 2019 des subventions de l'Etat pour un montant de 215 MDH.

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 68,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 3,3% en raison de la baisse de 3% des dépenses de biens et services, due à la diminution de 25,8% des autres dépenses de biens et services et à l'augmentation de 0,9% des dépenses de personnel et de la baisse de 14,3% des charges en intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en baisse de 40%, passant de 120 MDH à fin février 2018 à 72 MDH à fin février 2019.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 4,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 3,1 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 4,3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 63 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 3 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 51 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin février 2019, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 35,4 MMDH dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2018	Prévisions 2019	Février 2019	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	5 181	23 190	6 341	27%	22,4%
1.1- Recettes fiscales :	4 699	18 855	5 548	29%	18,1%
<i>Impôts directs</i>	1 026	7 972	1 624	20%	58,4%
<i>Impôts indirects</i>	3 673	10 884	3 924	36%	6,8%
1.2- Recettes non fiscales :	483	4 335	793	18%	64,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	121	613	124	20%	1,9%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	98	613	117	19%	19,4%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	69	1 673	250	15%	260,4%
<i>Autres recettes</i>	194	1 436	303	21%	55,9%
2- DEPENSES ORDINAIRES	2 080	28 198	2 011	7%	-3,3%
2.1- Biens et services :	2 017	27 149	1 957	7%	-3,0%
<i>Personnel</i>	1 726	13 231	1 741	13%	0,9%
<i>Autres biens et services</i>	291	13 918	216	2%	-25,8%
2.2-Intérêts de la dette :	63	1 049	54	5%	-14,3%
3- SOLDE ORDINAIRE	3 101	-5 008	4 330		
4- INVESTISSEMENT²	120	7 412	72	1%	-40,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	102	3		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	50	-309	60		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	3 032	-12 627	4 321		
8- FINANCEMENT² :	-3 032	12 627	-4 321		
<i>Recettes d'emprunt</i>	41	0	51		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-69	-1 214	-58		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 005	13 841	-4 314		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2018	Prévisions 2019	Février 2019	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	4 699	18 855	5 548	29%	18,1%
IMPÔTS DIRECTS	1 026	7 972	1 624	20%	58,4%
<i>Taxe de services communaux³</i>	139	2 383	152	6%	9,4%
<i>Taxe professionnelle³</i>	85	1 952	151	8%	76,2%
<i>Taxe d'habitation³</i>	17	331	17	5%	0,0%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	396	955	426	45%	7,6%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	215	1 254	475	38%	120,8%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	174	1 097	405	37%	132,2%
IMPÔTS INDIRECTS	3 673	10 884	3 924	36%	6,8%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	3 062	8 872	3 475	39%	13,5%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	161	340	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	106	518	118	23%	10,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	26	174	33	19%	25,9%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	46	228	50	22%	8,4%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	45	144	38	27%	-15,6%
<i>Taxe de séjour</i>	50	82	53	64%	4,5%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	63	184	69	38%	10,7%
<i>Autres impôts indirects</i>	113	343	88	26%	-22,9%
RECETTES NON FISCALES	483	4 335	793	18%	64,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	121	613	124	20%	1,9%
<i>Redevance OTDP communal</i>	98	613	117	19%	19,4%
<i>Fonds de concours</i>	69	274	35	13%	-49,9%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	60	400	62	15%	3,2%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	1	174	0	0%	
<i>Subventions</i>	0	1 399	215	15%	
<i>Recettes diverses</i>	134	862	241	28%	80,1%
TOTAL DES RECETTES	5 181	23 190	6 341	27%	22,4%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	1 277	780	4 284	6 341
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	143	29	1 246	1 418
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	143	24	825	993
<i>Produits des services</i>	0	0	148	148
<i>Produits des biens</i>	0	5	272	277
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	11	0	307	319
Taxe de services communaux	11	0	140	152
Taxe professionnelle	0	0	151	151
Taxe d'habitation	0	0	16	17
1.3- Ressources transférées :	1 122	751	2 731	4 605
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	751	2 724	3 475
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	880	0	0	880
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	243	0	7	250
2- DEPENSES ORDINAIRES	76	329	1 606	2 011
2.1- Biens et services :	51	328	1 578	1 957
<i>Personnel</i>	28	312	1 401	1 741
<i>Autres biens et services</i>	23	16	177	216
2.2-Intérêts de la dette	25	1	28	54
3- SOLDE ORDINAIRE	1 201	451	2 678	4 330
4- INVESTISSEMENT	37	1	34	72
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	2	3
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	-3	63	60
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	1 165	447	2 709	4 321
8- FINANCEMENT :	-1 165	-447	-2 709	-4 321
<i>Recettes d'emprunt</i>	37	0	14	51
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-24	-2	-32	-58
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 178	-445	-2 691	-4 314

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin février 2019 laisse apparaître une hausse de 22,4% des ressources et une baisse de 3,3% des dépenses ordinaires, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 4,3 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 72 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 63 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 4,3 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 6,3 MMDH en augmentation de 22,4% par rapport à fin février 2018. Ceci s'explique par la hausse de 25,1% des recettes transférées, de 32,5% des recettes gérées par l'Etat et de 12,6% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2018	Prévisions	2019	Evol. %
Transférées	3 681	13 236	4 605	25,1%
Gérées par l'Etat	241	4 666	319	32,5%
Gérées par les collectivités	1 259	5 289	1 418	12,6%
TOTAL	5 181	23 190	6 341	22,4%

1.1-RECETTES FISCALES

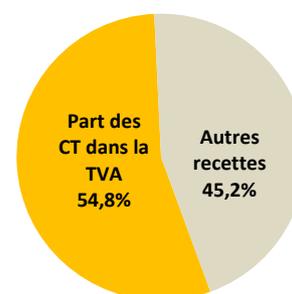
Les recettes fiscales ont atteint 5,5 MMDH, en augmentation de 18,1% par rapport à leur niveau à fin février 2018, suite à la hausse de 58,4% des impôts directs et de 6,8% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 87,5% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2019.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 4,6 MMDH à fin février 2019 contre 3,7 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 25,1%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (880 MDH contre 389 MDH)⁴, de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (3.475 MDH contre 3.062 MDH) et des subventions (215 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 54,8% de leur part dans le produit de la TVA.

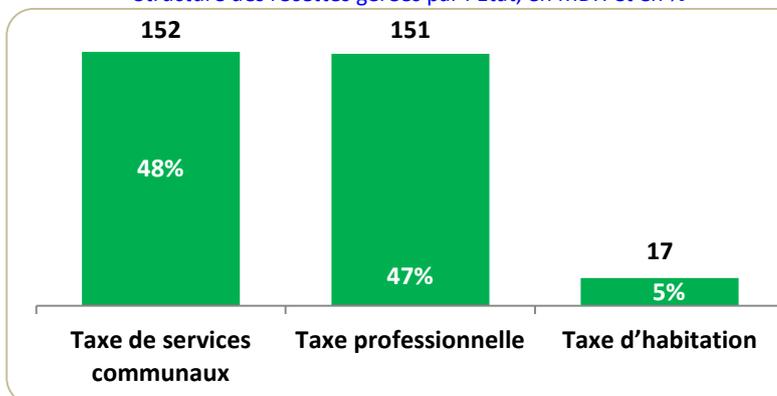
Structure des recettes des collectivités en 2019



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin février 2019, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 319 MDH contre 241 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 32,5%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+9,4%) et de la taxe professionnelle (+76,2%), sachant qu'à fin février 2018 la taxe professionnelle avait enregistré une baisse de 38,5% (55 MDH à fin février 2018 contre 90 MDH à fin février 2017).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

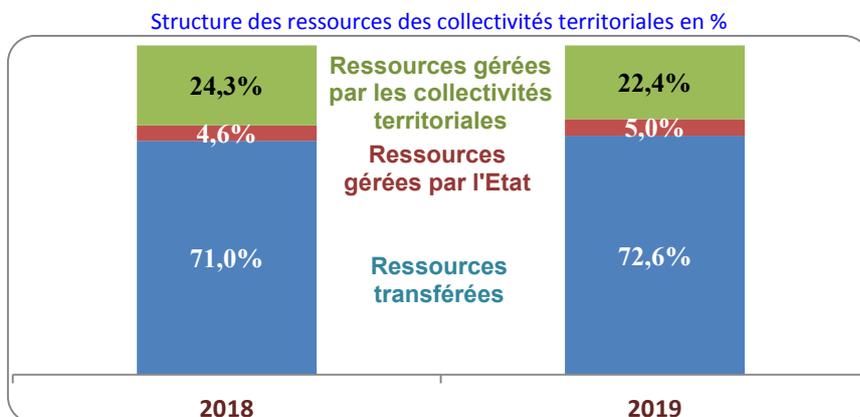


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 4% en 2018 à 5% en 2019 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2019).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 1,4 MMDH à fin février 2019 contre 1,3 MMDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (426 MDH), les recettes domaniales (124 MDH), la taxe sur les opérations de construction (118 MDH) et la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (117 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin février 2018 et fin février 2019, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

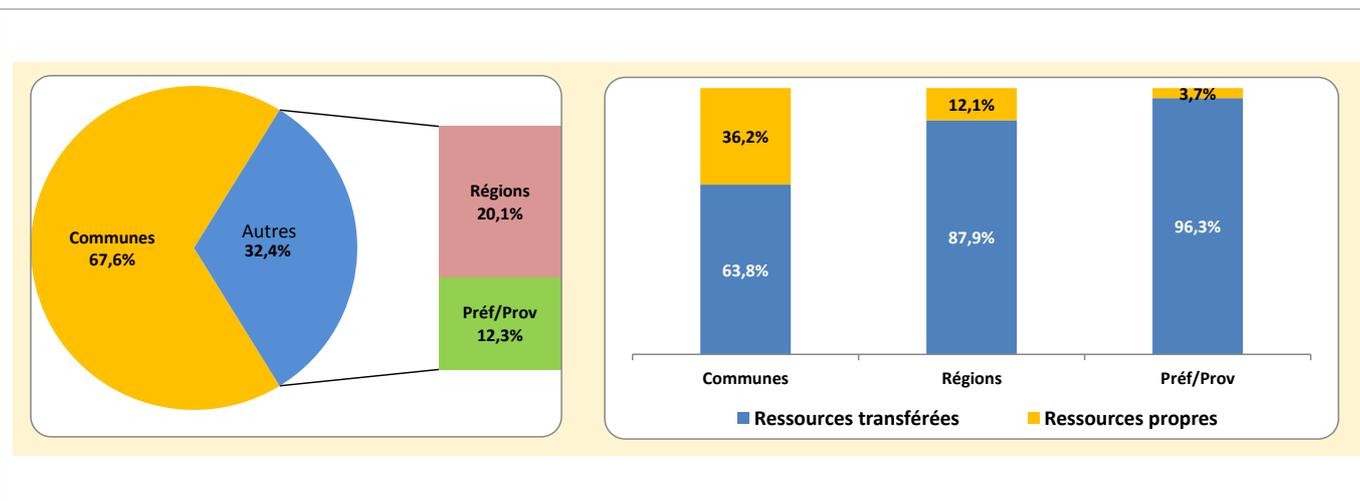
Les recettes non fiscales ont atteint 793 MDH, en augmentation de 64,3% par rapport à leur niveau à fin février 2018, en raison notamment de la rentrée à fin février 2019 des subventions de l'Etat pour un montant de 215 MDH, conjuguée à une diminution des fonds de concours (35 MDH contre 69 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (17 MDH contre 57 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 4,3 MMDH et représentent 67,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2019.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin février 2019, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 63,8% des recettes des communes contre 87,9% pour les régions et 96,3% pour les préfetures et provinces.

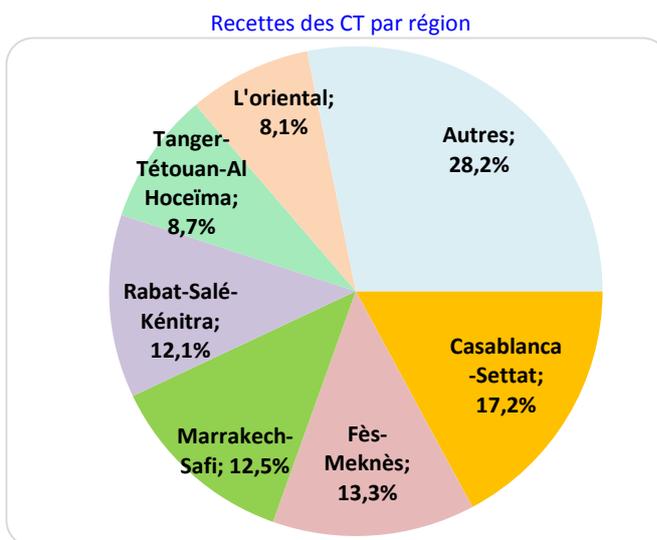


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (1,1 MMDH) représentent 17,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Fès-Meknès vient en second rang avec 13,3% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	343	114	631	1 088
Fès-Meknès	156	15	671	842
Marrakech-Safi	220	4	570	793
Rabat-Salé-Kénitra	183	94	490	766
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	142	46	365	552
L'oriental	93	9	410	512
Souss-Massa	106	24	329	459
Béni Mellal-Khénifra	62	9	367	437
Drâa-Tafilalet	17	3	248	269
Laâyoune-Sakia El Hamra	83	0	229	312
Guelmim-Oued Noun	10	1	173	184
Dakhla-Oued Ed Dahab	3	0	123	125
TOTAL	1 418	319	4 605	6 341

2- DEPENSES

A fin février 2019, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 2.141 MDH, en baisse de 5,6% par rapport à leur niveau à fin février 2018. Elles se composent à hauteur de 93,9% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin février 2019, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 2.011 MDH, soit une diminution de 3,3% en raison de la baisse de 3% des dépenses de biens et services, due à la diminution de 25,8% des autres dépenses de biens et services et à l'augmentation de 0,9% des dépenses de personnel et de la baisse de 14,3% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Personnel	1 726	13 231	1 741	13%	0,9%
Autres biens et services	291	13 918	216	2%	-25,8%
Intérêts dette	63	1 049	54	5%	-14,3%
TOTAL	2 080	28 198	2 011	7%	-3,3%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin février 2019 ont atteint 1.741 MDH contre 1.726 MDH à fin février 2018, soit une hausse de 0,9%. Les salaires représentent 86,6% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 50,1% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 216 MDH à fin février 2019 contre 291 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 45,8% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 54 MDH à fin février 2019 contre 63 MDH un an auparavant, en baisse de 14,3%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin février 2019 a dégagé un solde ordinaire positif de 4,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 3,1 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

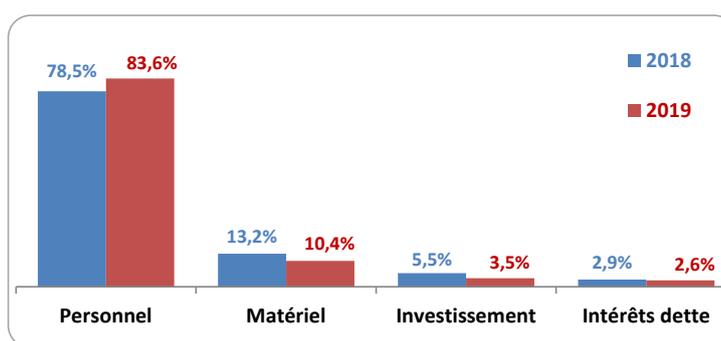
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 72 MDH à fin février 2019 contre 120 MDH à fin février 2018, soit une diminution de 40%.

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (12 MDH contre 44 MDH) et des acquisitions mobilières (1 MDH contre 47 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	44	2 346	12	1%	-72,7%
Projets intégrés ⁶	17	1 419	38	3%	123,5%
Acquisitions immobilières	9	1 233	20	2%	122,2%
Acquisitions mobilières ⁷	47	402	1	0%	-97,9%
Programmes nationaux ⁸	3	1 789	1	0%	-66,7%
Subventions	0	223	0	0%	
TOTAL	120	7 412	72	1%	-40,0%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin février 2018 et fin février 2019 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, conjuguée à la baisse des parts des dépenses de matériel, des dépenses d'investissement et des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

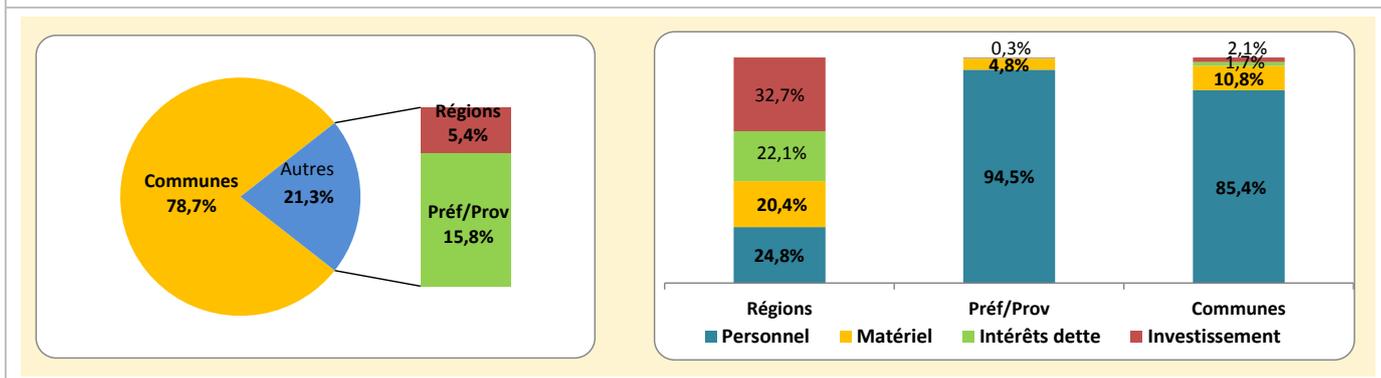
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 1,6 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales, est de 78,7% à fin février 2019.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin février 2019 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (85,4%) et des préfectures et provinces (94,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées hauteur de 32,7% de dépenses d'investissement, de 24,8% des dépenses de personnel, de 22,1% des charges en intérêts de la dette et de 20,4% des dépenses de matériel.

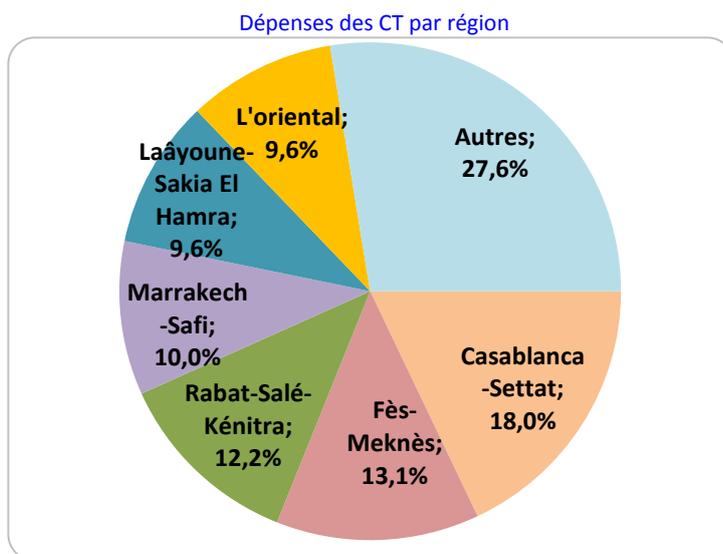


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,4% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (375 MDH) représentent 18% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	361	11	3	0	375
Fès-Meknès	212	56	5	0	273
Rabat-Salé-Kénitra	238	8	6	2	254
Marrakech-Safi	181	26	0	1	208
Laâyoune-Sakia El Hamra	75	60	15	50	200
L'oriental	174	17	8	0	199
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	154	10	0	0	164
Béni Mellal-Khénifra	118	8	7	15	148
Souss-Massa	109	7	8	3	127
Drâa-Tafilalet	66	8	2	0	76
Guelmim-Oued Noun	37	3	0	0	40
Dakhla-Oued Ed Dahab	16	2	0	1	19
TOTAL	1 741	216	54	72	2 083

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin février 2019 des soldes positifs de 3 MDH et de 60 MDH respectivement contre un solde positif de 1 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 50 MDH pour les comptes spéciaux à fin février 2018.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4,3 MMDH à fin février 2019 contre un excédent global de 3 MMDH enregistré un an auparavant.

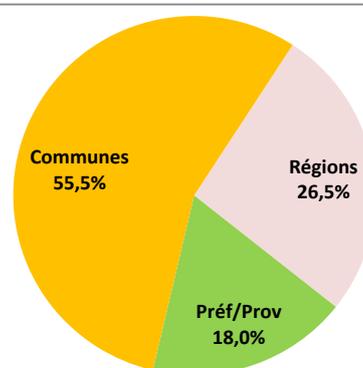
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin février 2019, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 51 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 58 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 4,3 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin février 2019 se sont élevés à 35,4 MMDH, dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 55,5% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin février 2019



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.